

## **CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE LA MAIRIE DE MONTLHERY**

### **1- Désignation, localisation et situation du bien immobilier**

**Terrain à bâtir** constitué de trois parcelles cadastrées AM 91, 92 et 93, d'une superficie totale de **760 m<sup>2</sup>**, façade du terrain d'environ 25 m, situé 8 chemin de la Motte à MONTLHERY (Essonne), à **proximité de la Tour de MONTLHERY**.

Situation du bien : libre d'occupation

### **2- Destination du bien immobilier**

Situation au regard du Plan Local d'Urbanisme document complet consultable

<http://www.montlhery.fr/index.php/Plan-Local-d-Urbanisme?idpage=66&afficheMenuContextuel=true>

Zone classée UR3 – R+1+c – 6 m

Cette zone est réservée aux habitations individuelles.

### **3- Pièces demandées pour être admis à effectuer une offre**

#### **Pour les personnes physiques :**

- Copie de la carte d'identité de chacun des acquéreurs potentiels (si acquisition par couple).
- un descriptif sommaire du projet envisagé et modalités financières d'acquisition (comptant, prêt).

#### **Pour les personnes morales :**

- Extrait de moins d'un mois, de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou équivalent.
- Dénomination détaillée, capital social, siège social, coordonnées.
- Nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal, ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitée(s).
- un descriptif sommaire du projet envisagé et modalités financières d'acquisition (comptant, prêt).

Ces pièces sont à remettre le jour de la visite (et/ou par mail). Votre agrément vous donnant la capacité d'enchérir vous sera alors remis.

### **4- Délai de validité de votre offre**

Votre offre d'achat est ferme et non modifiable.

Sa validité est fixée au 30 juin 2019.

Elle est susceptible de faire l'objet d'une acceptation par le vendeur dans ce même délai.

## 5- Conditions et modalités d'acceptation de l'offre

A la clôture de la période d'enchères, le choix de l'acquéreur s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Montant financier de l'offre de prix,
- Votre projet

La commune a le libre choix de l'acquéreur.

Aucune indemnité ne sera versée aux candidats dont les offres n'ont pas été retenues.

Si votre offre est acceptée, vous recevrez un accord de principe par courriersous 21 jours à compter de la clôture des enchères.

Le candidat dont l'offre est retenue doit **impérativement** remettre en mairie le **lundi 11 février 2019** sa promesse d'achat signée afin que le conseil municipal se prononce.

Jusqu'à l'acceptation de l'offre par le conseil municipal, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus de vente à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans avoir à justifier sa décision et sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnité.

Une délibération du conseil municipal autorisant la vente sera prise sous 2 mois à compter de la fin des enchères.

A partir de l'acceptation ferme d'une offre par le conseil municipal, un avant-contrat de vente puis un acte seront établis par un notaire aux frais de l'acheteur.